Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1993)

Heft: 52-53: De l'autre côté du soleil

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ARGOVIE

Votations

Outre les votations fédérales, les Argoviens avaient à se prononcer sur plusieurs sujets cantonaux ou même communaux pour certains. Au menu des votations cantonales : une nouvelle loi prévoyant une utilisation plus rationnelle de l'énergie qui, bien que fortement contestée, a été approuvée tout comme la loi sur la construction, visant à rendre plus transparente les procédures d'autorisation des permis de construire. La création d'une réserve naturelle sur les rives de l'Aar a été aussi acceptée et seule l'initative des écologistes sur la protection du paysage a été rejetée.

BALE

Subventionnement des chauffages privés en question

Les citoyens de Bâle-Campagne ont dit oui au subventionnement des installations privées de chauffages fonctionnant à l'aide de déchets de bois. Un fonds de 8 millions de frs.s. sera constitué à cet effet. Les Bâlois ont en outre approuvé l'adaptation à la législation fédérale du droit cantonal sur la citoyenneté lors des votations du 6 juin dernier.

BERNE

Une nouvelle constitution

Conséquence de la votation cantonale du 6 juin dernier, Berne s'est dotée d'une nouvelle constitution, destinée à remplacer un texte vieux de cent ans. Inédit en Suisse, "le projet populaire", demandé par quelque 100.000 citoyens bernois et passablement contesté par le Grand Conseil qui l'a sorti du texte de la constitution pour le faire voter à part, a lui aussi été accepté par le souverain. Ce nouveau droit politique permettra aux citoyens du canton de Berne de modifier un projet de loi ou un arrêté sans pour autant le rejeter en bloc. Il faudra simplement 10.000 signatures pour pouvoir présenter une nouvelle variante au projet contesté. La nouvelle Constitution apporte un certain nombre d'innovations. Elle garantit le principe de territorialité en matière de droit des langues. Elle établit que le canton de Berne se perçoit comme un lien entre la Suisse romande et la Suisse alémanique et qu'il tient compte des besoins des minorités linguistiques, culturelles et régionales. Le Jura bernois se voit reconnaître un statut particulier et garantir un siège à l'Exécutif cantonal. Une disposition qui ne s'applique pas aux francophones de Bienne. Au chapitre des libertés individuelles, la protection contre l'arbitraire de l'Etat et la liberté des formes de vie en commun autres que le mariage sont garanties.

FRIBOURG

Non à la taxe hospitalière

Le peuple fribourgeois devait décider, le 6 juin dernier, s'il acceptait le principe d'une taxe hospitalière de dix frs.s. pour les personnes admises en chambres communes dans les hôpitaux publics du canton. Adoptée en octobre 1992 par le Grand Conseil fribourgeois, cette taxe était identique à celle décidée par les Chambres Fédérales à la même époque. La participation journalière se serait élevée à 20 frs.s. (10 frs.s. dans le restant de la Suisse romande). Contre, la Fédération fribourgeoise des rentiers AVS-AI avait lancé le référendum voté ce dimanche. 71,4% des citoyens fribourgeois ont rejeté cette taxe supplémentaire. Les députés fribourgeois estimaient quant à eux que cette contribution aurait rapporté à l'Etat fribourgeois quelque 2,6 millions de frs. de recettes supplémentaires par année.

GENEVE

Droits de vote en question

Les Genevois devaient se prononcer, le 6 juin dernier, sur cinq objets, dont le plus controversé était l'initative pour le droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux plans communal et cantonal, ainsi que le contre-projet du Grand Conseil qui se limitait au seul droit de vote.
Ces objets ont été rejetés par le souverain genevois qui n'accepta, en fait, que le projet de la Banque Cantonale de Genève qui verra donc le jour le 1er janvier prochain. Outre les droits civiques des étrangers, "l'éligibilité des fonctionnaires" et "la taxe personnelle" ont ainsi été refusées.

Changement à la mairie de Genève

Madeleine Rossi passe la main : Michel Rosseti, responsable du service municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, lui succède à la mairie de Genève. Cet avocat de formation avoue une franche passion pour le sport. Qu'il a bien servi puisqu'il fut président du Club athlétique de Genève de 1967 à 1976 et du Servette Hockey Club de 1975 à 1983. Entré au parti radical en 1976, il est devenu conseiller municipal en 1979. Il est conseiller administratif de la Ville de Genève depuis 1990.

GRISONS

Les suites de l'affaire Haas

C'est au moins la 7ème expertise. Des 6 premières, 3 avaient conclu que la nomination de Wolfgang Haas était compatible avec le droit, 3 autres à l'incompatibilité. Cette dernière expertise arrive à la même conclusion : d'après son auteur, Thomas Fleiner *, les droits reconnus au canton des Grisons ont été incontestablement violés au moment de la nomination de W. Haas comme évêque co-adjuteur, avec droit de succession. Cette nomination, en 1988, avait soulevé une vague de protestations. Nombreux furent les catholiques issus des cantons composant le diocèse de Coire (Les Grisons, Zurich et Schwyz, ce dernier ayant de suite protesté vigoureusement auprès du Vatican) à manifester leur mécontentement. Une opposition qui ne désarme pas. Des paroisses ont refusé que Mgr Haas confirme leurs enfants, certains paroissiens ont même quitté l'église catholique. Les catholiques zurichois, qui n'acceptent toujours pas le vicaire général imposé par W. Haas, bloquent leur contribution financière...Selon les droits reconnus du canton des Grisons, le co-adjuteur aurait dû être choisi parmi trois candidats proposés par l'assemblée des chanoines du diocèse (le chapitre). Et le canton des Grisons aurait dû être informé, ce qui ne fut pas le cas.

Une expertise de Wolf Seiler, réalisée en 1988, devait d'ailleurs amener le canton des Grisons à ne pas reconnaître W. Haas comme évêque de Coire.

*Professeur de droit constitutionnel

JURA

Question jurassienne

Une pétition, demandant au Conseil Fédéral de ne pas tenir compte du rapport de la Commission consultative sur la question jurassienne, a été déposée fin mai à la chancellerie fédérale. Les signataires s'opposent à l'idée de la réunification du Jura bernois avec le canton du Jura, telle que la propose le rapport Widmer. En trois semaines, le "Comité de coordination Jura bernois et Bienne romande" a réussi à récolter 18.775 signatures, estimant que le dialogue entre les citoyens du Jura bernois et ceux de la Bienne romande est toujours possible "contrairement à certaines affirmations".

SCHWYZ

Droits politiques

Le peuple schwyzois était appelé à se prononcer sur la révision partielle de la loi cantonale sur les élections et les votations, afin de permettre le double "oui". Cette révision a été acceptée. Par contre, une nouvelle loi concernant l'initiative et le référendum a été refusée.

VAUD

A l'honneur

Le jury du Prix de la Société des Belles-Lettres, réuni à Lausanne sous la présidence de Paul Vallotton, a désigné le lauréat pour 1993 : il s'agit de Renée Auphan, directrice du TLM-Opéra de Lausanne. Le Prix, d'une valeur de 5000 frs.s., est décerné tous les 3 ans pour honorer la naissance, en Suisse romande, d'oeuvres originales ainsi que la recherche dans tous les domaines de l'activité humaine. Alain Tanner, Bram van Velde, Monique Laederach, Jean Perrin, Philippe Mentha, Jean-Marie Auberson et Gilles Attinger ont été successivement lauréats de ce prix qui, cette année, sera remis au cours d'une cérémonie l'automne prochain.

Ratification de deux conventions

Le Conseil d'Etat vaudois a donné son accord à la ratification par la Confédération, au nom des cantons, de deux conventions internationales : la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe et la Convention européenne pour la sauvegarde du patrimoine archéologique. La première de ces conventions est le texte le plus important du Conseil de l'Europe en matière de protection des biens culturels. L'opposition de quelques cantons en 1986 avait fait échouer sa ratification, proposée à l'époque déjà par le Gouvernement vaudois. La seconde renforce la protection contre le trafic illicite d'objets archéologiques de valeur.

Aide aux victimes

Le 1er janvier dernier entrait en vigueur la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI). Cette loi prévoit, entre autres, la création de centres de consultations destinés à aider les victimes d'agressions, à les informer sur leurs droits, leur donner une aide immédiate ou à plus ou moins long terme. En outre, les centres ont pour tâche l'apport d'une aide médicale, juridique, matérielle, sociale ou psychologique. Dans le canton de Vaud, le Département de la prévoyance sociale et des assurances a été chargé de la mise en place et du fonctionnement d'un tel centre. Au lieu de créer un nouveau centre de toutes pièces, il a été décidé de confier la mission d'accueil et d'aide à un organisme existant déjà. La Fondation Malley-Prairie, qui venait en aide aux femmes en difficulté, depuis 1976, était toute désignée. Depuis le 1er juin dernier, elle assure un accueil et une permanence téléphonique quotidiens. Son travail: vérifier que la personne requérante a subi, du fait d'une infraction, une atteinte directe à son intégrité corporelle, sexuelle ou psychique, que l'auteur ait été ou non découvert ou que le comportement de celui-ci soit ou non fautif" (termes exacts de la Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions). Puis le centre doit orienter les victimes vers les organismes sociaux, médico-sociaux ou juridiques, qui offrent une partie des services requis par la loi. Cette délégation des tâches a fait l'objet d'une convention entre l'Etat et la Fondation qui doit régler, en particulier, la question du financement. Celui- ci est assuré cette année grâce à l'aide de la Confédération.

Votations du 6 juin

Les Vaudois devaient voter sur une initiative lancée par le Parti libéral demandant l'allègement de l'impôt sur l'épargne. Ce fut un succès pour le parti, qui, à part le refus signalé de quelques petites communes rurales, dont la presque totalité du district de Payerne, l'emporta ainsi sur le Grand Conseil et les autres partis - y compris ses partenaires de l'Entente vaudoise. Le principal argument des adversaires de l'initiative - le manque à gagner pour les finances cantonales et communales, estimé respectivement à 50 et 40 millions - n'a pas pesé lourd.

ZURICH

Mauvaises habitudes

Un jeune Zurichois sur quatre a goûté à l'alcool avant l'âge de dix ans. 70% des écoliers campagnards de 12 à 16 ans reconnaissent en avoir bu. Ils sont encore plus nombreux en ville - 83% - où il est pourtant plus parlé de prévention. 70% des élèves zurichois ont indiqué que l'on buvait de la bière à la maison, 90% du vin et 65% un autre alcool. Telles sont les conclusions rendues récemment par une étude du Bureau zurichois de la prévention et de l'information sur les dangers de la toxicomanie. L'étude portait sur 482 élèves âgés de douze à seize ans et 278 parents. Les informations ainsi recueillies viennent confirmer les statistiques générales sur la consommation d'alcool en Suisse.

Votations du 6 juin : pas d'expropriation

Les Zurichois ont approuvé à une large majorité la révision de la loi cantonale sur la protection de la personnalité (comparable à la loi fédérale sur la protection des données informatiques). Ils ont en revanche refusé à la Ville de Zurich la possibilité d'exproprier les logements vides. Par contre, un crédit de 23,5 millions de frs.s. destiné à la construction d'une usine de collecte des déchets spéciaux à Hagenholz a été accepté. ■

Les nouvelles de votre canton dans le Messager Suisse.